



Soissons Natation Sportive (SNS)

Allée des Bains du Lac
02200, Mercin-et-Vaux
Tél. +33 (0)6 64 45 54 26

Photo
D'identité

Fiche d'inscription Saison 2021/2022

Pièces à fournir

- Le formulaire d'inscription complété et signé.
- Le formulaire de licence complété et signé.
- La fiche sanitaire complétée et signée, avec copie des vaccinations du carnet de santé.
- 1 certificat médical de moins d'1 mois OU attestation sur l'honneur (adhérents l'an passé + certificat de - 3ans).
- 2 photos d'identité (photos déjà fournies l'année dernière)
- La charte du nageur pour la saison 2021/2022

CADRE RESERVE A L'ENTRAINEUR

NOUVEL ADHERENT OUI NON

GROUPES 2021/2022 :

Débutants 1ère Année :

- « ENS 1 » 170€ Mercredi 11h00 - 12h00
- « ENS 2 » 170€ Jeudi 17h15 - 18h15

2ème Année et plus :

- « Avenir 1 » 210€ Lundi 17h15 - 18h15 et Samedi 10h00 - 11h00
- « Avenir 2 » 210€ Mercredi 12h00 - 13h00 Samedi 11h00 - 12h00

- « Précompét » 250€ Mardi 17h00 - 18h30 - Mercredi 13h00-14h30-Vendredi 17h00-18h30-Samedi 12h00-13h00

- « Compét » 280€ du lundi au samedi (voir planning)

« ADOS » 210€

- Grp1 : Mardi 20h00-21h15 et Samedi 13h00-14h00
- Grp2: Mercredi 17h00-18h15 et Samedi 13h00-14h00

« Handinat » 130€ possible 2 cours

- Mardi 12h00-13h00 Vendredi 12h00-13h00

« Adultes » 220€ possible 3 cours

- Lundi 8h00-9h00 Mardi 20h-21h15
- Jeudi 12h-13h30 Jeudi 19h45-21h15
- Samedi 9h00-10h00

« Séniors » 210€ possible 2 cours

- Lundi 12h00-13h30 Jeudi 12h-13h30

Carte remise le : /...../20..... Signature :

Carte obligatoire. Toute carte perdue sera facturée 5€ pour réédition.

LE NAGEUR (Merci d'écrire lisiblement en lettres capitales)...

NOM : PRENOM.....

Date de naissance : /..... /..... Nationalité : Sexe : OF OM

Adresse :

Ville : Code postal :

Téléphone domicile : Portable du nageur :

Adresse e-mail :@.....

LES PARENTS (Merci d'écrire lisiblement en lettres capitales, renseignements obligatoires si le nageur est mineur).

MERE

NOM :

PRENOM :

Portable :

Tél. travail :

Profession :

Adresse (si différente du nageur) :
.....
.....

Adresse e-mail (si différente du nageur) :
.....@.....

PERE

NOM :

PRENOM :

Portable :

Tél. travail :

Profession :

Adresse (si différente du nageur) :
.....
.....

Adresse e-mail (si différente du nageur) :
.....@.....

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence : Mère / Père

Autres personnes en cas d'absence des parents :

Personne 1 : Nom :

.....Prénom :.....Tél :.....

Personne 2 : Nom :

.....Prénom :.....Tél :.....

AUTORISATIONS PARENTALES / DROIT A L'IMAGE

Nous soussignés et autorisons :

- **OUI • NON** Notre enfant à pratiquer la natation de loisir ou/et de compétition
- **OUI • NON** Le club SNS à prendre une licence en son nom
- **OUI • NON** Le club SNS à faire hospitaliser mon enfant à l'hôpital de **Soissons**, en cas d'accident.
- **OUI • NON** Les parents ou entraîneurs du club SNS à transporter et gérer mon enfant lors des déplacements nécessaires lors des compétitions.
- **OUI • NON** Le club SNS à transmettre toutes informations concernant le club par mail ou par SMS.
- **OUI • NON** Le club SNS à diffuser des photos et vidéos sur lesquelles ou pourrait apparaître le nageur via les supports suivants :
 - **OUI • NON** Site internet du club
 - **OUI • NON** Page facebook du club
 - **OUI • NON** Journaux locaux
 - **OUI • NON** Autres parutions internes au club
 - **OUI • NON** Site et page facebook de la FFN

Date et Signature :

Nous soussignés et parents de
....., attestons avoir pris connaissance de la charte du
nageur faisant office de règlement intérieur avec notre enfant et nous engageons à la respecter.

Date et Signature Parents :

Date et signature Enfant (+6 ans)

Recrutement DES OFFICIELS « NATATION-COURSE » SAISON 2021/2022

Êtes-vous déjà officiel ? : le Nageur Oui Non / Père Oui Non / Mère Oui Non .

Si oui : Nageur officiel A B ou C / Père officiel A B ou C / Mère officiel A B ou C.

Si non, souhaitez-vous le devenir ? : le Nageur Oui Non / Père Oui Non / Mère Oui Non .

Auriez-vous du temps à consacrer à aider l'association (Compétitions, Déplacements, Stage, ...) ? :

Le Nageur Oui Non / Père Oui Non / Mère Oui Non

REGLEMENT*

Montant total : **€ Espèces** ✎ **Nombre de chèques :**

1 chèque de : € Banque : encaissé le :/...../202..

1 chèque de : € Banque : encaissé le :/...../202..

1 chèque de : € Banque : encaissé le :/...../202..

1 chèque de : € Banque : encaissé le :/...../202..

.....

.....

L'intégralité des chèques correspondant au montant de la cotisation sur l'année sera demandée à l'inscription.

**Possibilité de régler en 3 versements consécutifs à compter de la date d'inscription.*

Tout cas de désistement doit être justifié et notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.

Pour maladie, remboursement au prorata de la saison entamée (joindre un certificat médical).

Pour tout désistements autre que pour maladie :

Désistement avant le début de la Saison : remboursement intégral des sommes versées.

Désistement pendant le 1er mois : remboursement 50% des sommes versées.

Désistement après le 1er mois : aucun remboursement, toute saison commencée est intégralement due.

Ces tarifs sont calculés en fonction du nombre de semaines d'entraînements, des vacances scolaires, des jours fériés et des manifestations sportives ou autres donnant lieu à la suppression de certains cours.

Date et Signature :

SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTES

Toutes les informations sont disponibles sur notre site **abcnatation** : (lien) <https://abcnatation.fr/sc/210029719>

Pour votre équipement pensez à la boutique en ligne : Scanner le QR code

Vous y trouverez des articles aux couleurs du CLUB à tarif privilégié.

Ou accéder aussi à la boutique via le site du club :

soissons natation sportive -

Abcnatation :

 Boutique

<https://abcnatation.fr/sc/210029719>

[Cliqué sur le Logo Boutique :](#)

[Et ensuite sur le lien suivant :](#)

<https://www.helloasso.com/associations/club-de-soissons-natation-sportive/evenements/boutique-en-ligne-du-club-soissons-natation-sportive>





FICHE SANITAIRE DE LIAISON

DOCUMENT CONFIDENTIEL

Joindre obligatoirement la copie du carnet de vaccination

NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

VACCINATIONS OBLIGATOIRES	Oui	Non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérie				Coqueluche	
Tétanos				Haemophilus	
Poliomyélite				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
				Hépatite B	
				Pneumocoque	
				BCG	
				Autres (préciser)	

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

2-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MINEUR

Poids :kg ; Taille :cm (Informations nécessaires en cas d'urgence)

Suit-il un traitement médical pendant le séjour ? Oui Non

Si oui, joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice). Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
Précisez

Si oui, joindre un certificat médical précisant la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir.

Le mineur présente-t-il un problème de santé, si oui préciser oui non

3-RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, difficultés de sommeil, énurésie nocturne, etc...

4-RESPONSABLES DU MINEUR

Responsable N°1 : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE :

Responsable N°2 : : NOM : PRÉNOM :
ADRESSE :

TEL DOMICILE TEL TRAVAIL.....
TEL PORTABLE :

NOM ET TEL MEDECIN TRAITANT :

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



Charte du nageur (Règlement intérieur)

Soissons Natation Sportive organise les activités de natation de compétition et de loisirs. Affiliée à la Fédération Française de Natation, elle assure la promotion des valeurs sportives et citoyennes que véhicule le sport.

Soucieux de voir ses adhérents souscrire à ses valeurs et aussi de préserver une forte cohésion entre tous ses membres, le club de SNS a élaboré une charte à l'attention des nageurs et nageuses. Par l'intermédiaire de cette charte, nous proposons à nos sportifs de s'astreindre volontairement à certaines règles de vie individuelle et collective propres à leur épanouissement personnel au sein de l'association.

La charte signée au début de chaque saison sportive représente un engagement moral de la part de l'adhérent. Elle servira tout au long de la saison sportive. Elle fixe quelques règles de bon fonctionnement, que chaque nageur aura à cœur de respecter pour son bien-être et celui des autres. De ce fait, le non-respect d'une des règles fera l'objet d'un entretien visant au rappel des engagements. Si la persistance des faits est constatée, une mesure temporaire ou définitive proposée au bureau directeur sera mise en œuvre (changement de groupe ou exclusion).

Le but de la section est d'associer les adhérents à deux objectifs prioritaires complémentaires :

« Réussite sportive et convivialité entre tous. »

Valeurs sportives

L'entraînement :

Au début de l'année, l'équipe d'entraîneurs met en place un programme de travail dans le but de faire progresser chaque nageur. Un engagement moral lie le nageur et l'entraîneur : si l'entraîneur s'engage à mettre en œuvre les moyens pour faire progresser chaque nageur vers son objectif, il ne pourra le faire sans

que le nageur s'engage à respecter les règles établies (entraînement, consignes, compétitions, etc.).

L'assiduité aux entraînements est un gage de réussite, aussi, toute absence exceptionnelle devra être signalée à l'avance auprès de son entraîneur.

Au début de chaque saison, le nageur choisi son groupe d'entraînement avec l'autorisation de l'entraîneur. Suivant la motivation, l'implication et l'assiduité du nageur, l'entraîneur peut déterminer l'évolution du nageur dans le groupe. L'entraîneur devra informer le bureau directeur des éventuels changements.

« Qui veut faire quelque chose trouve un moyen, qui ne veut rien faire trouve une excuse. »

Avant l'entraînement :

Tout nageur ne peut assister aux entraînements ainsi qu'aux compétitions que lorsque son dossier d'inscription est complet, ceci pour des raisons de responsabilités et d'assurance.

L'accès au bassin n'est possible que sous la responsabilité d'un entraîneur. Les entraînements se déroulent sous l'entière responsabilité de celui-ci.

Les horaires d'entraînement sont à respecter impérativement. L'heure indiquée est le début de l'entraînement dans l'eau. Le nageur doit prendre ses dispositions pour être dans l'eau à l'heure prévue (au bord du bassin 5 minutes avant le début de la séance).

Dans les vestiaires, le club n'est pas responsable des objets déposés. Eviter les objets de valeur.

En arrivant sur le bord, le nageur prend tout le matériel nécessaire et le dépose prêt du bassin à portée de main ; bonnet, lunettes, tuba, palmes, plaquettes, planche et bouteille d'eau.

Le nageur se met à l'eau dès que l'entraîneur le lui demande ... en étant passé sous la douche avant.

Des entraînements peuvent être organisés en dehors du bassin. Ces séances font partie de l'entraînement et suivent les mêmes règles.

Pendant l'entraînement :

Le nageur doit respecter son entraîneur, ses camarades ainsi que le personnel de la piscine.

Il écoute attentivement les consignes données en silence.

S'il utilise du matériel mis à disposition, il doit en prendre soins. S'il est défectueux, il le signale à son entraîneur pour envisager une réparation.

Il reste dans le groupe que l'on lui a attribué.

Toute attitude négative qui perturberait l'entraînement des autres nageurs pourra être sanctionnée.

Après l'entraînement :

Le nageur doit ranger le matériel où il l'a trouvé de façon à ne pas l'abîmer.

Il s'étire avant d'aller à la douche

Il doit aider à préserver la propreté des installations mises à sa disposition.

« L'entraînement est plus difficile que la compétition, mais la compétition n'est jamais aussi dure que lorsque l'on n'est pas entraîné. »

La compétition :

Tout nageur doit se fixer pour objectif principal d'améliorer ses performances, il s'engage donc à donner le meilleur de lui-même à chaque compétition et/ou entraînement. Pour cela, il fixera avec son entraîneur un but ambitieux mais réalisable et essaiera de l'atteindre ; une fois le but atteint, il s'en fixera un autre plus ambitieux que le précédent. Il n'oubliera pas qu'il nage pour lui-même mais aussi pour son club.

« Baisser les bras dans une compétition sous prétexte qu'on ne peut terminer premier est incompatible avec l'esprit du sport. » (E. Tabarly)

Le nageur est tenu de s'acquitter de sa cotisation pour être engagé aux compétitions.

Le Club s'engage à payer les frais d'engagement aux compétitions.

Le nageur s'engage lors des compétitions à porter les couleurs du Club ; t-shirt et/ou bonnet remis en début de saison, pour former un groupe « club » homogène. Lors de podium, le port du t-shirt club est obligatoire (le port de chaussures spéciales piscine est conseillé).

Un nageur engagé à une compétition ou à un stage doit honorer celui-ci par un travail sérieux dans sa préparation. Dans le cas contraire, sa participation peut être annulée à tous moments.

Il est demandé à chacun de respecter le matériel (hôtellerie, restaurant, transport, vestiaires, ...) afin de préserver l'image du Club. Toute dégradation volontaire sera à la charge du fautif.

« Il est plus rapide de se faire une mauvaise réputation que d'en construire une bonne. »

Tout nageur, (hors-mis les groupes ENF, Ado et Adulte), quel que soit son niveau s'engage à participer à toutes les compétitions importantes, signalées dans le calendrier annuel. La bonne place du club dans le Classement National des Clubs en dépend.

Les compétitions se déroulent selon un planning reçu en début de saison et selon les performances de chaque nageur.

C'est l'entraîneur qui détermine les participations aux compétitions ainsi que les courses nagées. En cas d'impossibilité, il est nécessaire de prévenir suffisamment tôt l'entraîneur.

Tout nageur respecte les horaires et les lieux de rendez-vous donnés. S'il se rend par ses propres moyens sur le lieu de compétition, il demandera à l'avance l'heure du début de l'échauffement et s'obligera à y être présent. De même, si le nageur repart de la compétition avant le groupe, il ne pourra le faire sans l'accord de son entraîneur.

"La honte n'est pas d'être inférieur à l'adversaire, c'est d'être inférieur à soi-même."

En compétition, le nageur s'échauffe sous les directives de son entraîneur. Il écoute attentivement ce qui est dit au micro, pour ne

pas manquer sa course. Etant appelé, il se rend en chambre d'appel avec tout son matériel. A chaque fin de course, il demande son temps auprès des chronométreurs pour prendre conscience de son niveau et viens le signaler à son entraîneur. Puis il se rendra au bassin de récupération pour préparer les courses suivantes. Si possible, il utilisera un cahier pour noter le temps réalisé à chaque course et à chaque compétition.

« Prendre conscience d'un besoin, c'est déjà un peu y répondre. »

Valeurs éducatives

Le « savoir vivre »

La piscine est votre outil de travail. Comme tel, il est important d'en respecter les règles d'utilisation et le personnel qui en assure le bon fonctionnement :

- Politesse : le respect de soi permet d'en avoir pour les autres. Il est dit : « Celui qui aime les hommes, les hommes l'aiment ; celui qui respectent les hommes, les hommes le respectent ». Garder un langage correct.
- Propreté (chaussures, papiers, objets divers, des poubelles existent...)
- Respect des horaires (on ne traîne pas dans les vestiaires...)

« Un sourire et un bonjour contribuent à entretenir les bons rapports avec les différentes personnes qui travaillent à la piscine. »

Droit à l'image :

Toute personne présente lors des manifestations est susceptible d'avoir des photos publiées sur le site web du club : (<https://abcnatation.fr/sc/210029719>) ou dans les journaux s'il n'en formule pas préalablement le refus par écrit.

Hygiène de vie :

S'inscrivant dans un développement harmonieux de l'individu, nous donnons quelques conseils concernant l'hygiène de vie. Cette préoccupation est primordiale puisqu'elle concerne la santé à court ou moyen terme. Elle a pour ambition d'aider les jeunes nageurs à prendre de bonnes habitudes (notamment alimentaires) qu'ils pourront garder dans leur future vie d'adulte.

Tout nageur doit surveiller son alimentation en réduisant les sucres, les graisses et les boissons sucrées.

Pour une meilleure récupération il doit se coucher tôt.

Le nageur prend soin de ses affaires personnelles, de son sac et de son matériel (les rincer et les sécher pour éviter la création et la propagation de bactéries).

Un sportif ne boit pas, ne fume pas et ne prend pas de produits dopants.

Pour une peau propre et hydratée, une douche après l'entraînement est nécessaire (profiter de ce moment pour vous étirer).

Il est demandé aux nageurs pratiquant d'autres sports de mesurer les risques aux approches des compétitions en faisant un choix délibéré.

Tout nageur ayant des problèmes de santé (prise de médicaments, douleur, blessure) doit prévenir son entraîneur afin d'adapter les entraînements, les compétitions et se prévenir des contrôles anti-dopage.

Matériel :

Il est demandé aux nageurs de ne pas emprunter le matériel du club (palmes, tuba, pullboy, ...) pour une utilisation personnelle à l'extérieur de la piscine sans autorisation de l'entraîneur.

Parents :

Les parents doivent s'assurer que l'entraînement a bien lieu, avant de déposer leurs enfants à la piscine, et récupérer leurs enfants à l'heure après l'entraînement ainsi qu'au retour de compétition. Si un retard ou éventuellement une absence est prévu, les parents doivent prévenir par téléphone l'entraîneur.

Ils doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) a(ont) bien prévenu l'entraîneur de sa non-participation à un entraînement ou à une compétition.

Aucun parent non membre de l'équipe technique ne sera admis au bord du bassin pendant les entraînements : ceci pour l'autonomie de votre enfant et le bon déroulement de l'entraînement.

En général, les annulations d'entraînement (vacances, vidanges, compétitions, absence de l'entraîneur) sont prévues à l'avance. Dans tous les cas il est recommandé de consulter régulièrement le site internet :(<https://abcnatation.fr/sc/210029719>)

L'esprit d'équipe est une garantie pour le club. Il semble indispensable que tous les nageurs se soutiennent mutuellement et que les grands encouragent les plus jeunes et vice versa.

« Dans un club, il n'y a pas de passagers, il n'y a qu'un équipage : tout le monde doit être acteur de sa réussite »

La cotisation :

La cotisation annuelle demandée par le club est adaptée en fonction du niveau de pratique et de la catégorie du nageur. Elle correspond à l'inscription du licencié auprès de la Fédération Française de Natation, à l'accès à la piscine pour la participation aux entraînements selon les horaires du groupe auquel appartient le nageur et aux frais d'engagements lors des compétitions. Son règlement peut faire l'objet d'un aménagement en accord avec le bureau directeur du club.

La cotisation ne comprend pas les frais d'hébergement et de restauration lors des compétitions, stages ou tout autre déplacement auxquels le nageur serait amené à participer dans le cadre des activités du club.

Nom du nageur :

Date :

Signature du nageur :

Signature des parents :

Par l'équipe technique des entraîneurs SNS